

**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

L'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal tiendra une **assemblée publique de consultation** quant aux objets et aux conséquences de l'adoption du premier projet de résolution du projet particulier (PPCMOI) au **2195, rue Ward** en vertu du règlement RCA10-08-5. Le premier projet de résolution de PPCMOI a été adopté lors de la séance du conseil d'arrondissement du **5 décembre 2023**. Cette assemblée aura lieu le **18 décembre 2023**, à 19 h, à la salle du Conseil de la mairie d'arrondissement située au 777, boul. Marcel-Laurin, Saint-Laurent.

Le **premier projet** de résolution pour le projet particulier (PPCMOI) vise à autoriser la construction d'une habitation multifamiliale mixte au 2195, rue Ward, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5).

Les changements visent à déroger au règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, notamment quant aux éléments suivants :

- l'usage résidentiel;
- les marges de recul et la hauteur;
- le coefficient d'occupation du sol et le rapport d'espace bâti / terrain;
- l'accès véhiculaire et la voie véhiculaire;
- le nombre de case de stationnement;
- la construction souterraine non apparente.

Ces dispositions, sauf celle relative au stationnement, sont susceptibles d'approbation référendaire et affectent la zone C15-117 délimitée au nord par la limite de propriété latérale droite du 295, boulevard Alexis-Nihon, à l'est par la limite de propriété latérale gauche du 2125, rue Ward, au sud par la limite avant de propriété du 2170-2190 rue Ward et à l'ouest par la limite de propriété avant du 2200, rue Ward et du 240-250, boulevard Alexis-Nihon.

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du Conseil d'arrondissement désigné) expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à leur sujet.

Ce premier projet de résolution ainsi que les extraits des plans illustrant les zones concernées sont disponibles pour consultation au Bureau du citoyen, aux heures ordinaires de bureau.

Fait à Montréal,  
Le 13 décembre 2023

Benoit Turenne  
Secrétaire substitut du Conseil d'arrondissement